

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à MARQUÈS Joël), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du conseil précédent :

Le compte-rendu de la séance du 19 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget :

- CFU Assainissement 2024

Voir CFU – Subvention de 26 000 € (prévenir les gens qui ont l'assainissement qu'ils sont subventionnés).

Approuvé à l'unanimité.

- CFU Commune 2024

Présentation du secrétaire général de mairie.

Approuvé à l'unanimité.

- Affectation du résultat

Approuvé à l'unanimité.

- Maintien des taxes

Approuvé 8 voix pour et 1 abstention.

- Budget primitif assainissement 2025

Approuvé à l'unanimité.

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CURVALLE

- Budget primitif communal 2025

Approuvé à l'unanimité.

- Fongibilité

Approuvé à l'unanimité.

3. Futurs travaux :

- Voirie

Présentation de devis par Yves CABAL. Accord pour tous les projets, à l'unanimité, sauf pour le chemin du château d'eau qui coûte 13 000 €.

4. Divers :

- CCMAV, déclaration d'intention CIAS

Absence de délibération par manque d'informations précises et concrètes.

- Demande habitants de Villeneuve

Demande de la mise en place d'un arbre de judée, portée par Monsieur Blanquefort. Le Conseil Municipal demande l'avis de Monsieur Guillemet avant de prendre toute forme de décision.

Le Maire,
Joël MARQUÈS



Le Secrétaire
Yves LE POËC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves LE POËC', written in a stylized, cursive manner.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-05 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Budget Assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Jordi TAYAC, secrétaire de mairie, présente le Compte Financier Unique 2024 du budget de l'assainissement et donne une synthèse du résultat global de la clôture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité;

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget de l'assainissement ;

Monsieur Le Maire s'étant retiré au moment du vote, la Présidence de séance étant assurée par Emile CHIFFRE .

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-06 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Budget Commune

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Jordi TAYAC, secrétaire de mairie, présente le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune et donne une synthèse du résultat global de la clôture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité;

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Commune ;

Monsieur Le Maire s'étant retiré au moment du vote, la Présidence de séance étant assurée par Emile CHIFFRE .

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUÈS

Le Secrétaire : Yves LE POEC



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-07 : Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Jordi TAYAC, secrétaire de mairie, présente l'affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2024, ci-joint en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité;

APPROUVE l'affectation du résultat 2024 du budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUÈS

Le Secrétaire : Yves LE POEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 202 124.72 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	201 118.99 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 005.73 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	202 124.72 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-80 659.13 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	196 873.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 202 124.72 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	200 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	2 124.72 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le 13/03/2025 et de la publication le 13/03/2025.

A , le 13/03/2025.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-08 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le taux des taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 5,18%
- Foncier bâti : 41,89%
- Foncier non bâti : 88,99%

- **DÉLÈGUE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à l'état M 1259 relatif aux taux précités, en annexe de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC



COMMUNE : 077 CURVALLE
ARRONDISSEMENT : 81 ALBI
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALBI

FINANCES PUBLIQUES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	336 150	41,89	141,32	339 100	142 049	41,89	142 049
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44 681	88,99	186,62	45 400	40 401	88,99	40 401
Taxe d'habitation (TH)	195 725	5,18	45,67	188 000	9 738	5,18	9 738
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				192 188			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité			
=			
192 188			
Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			4 799	0	5 423	-79 899	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	192 188	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-69 677	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	122 511
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

À ALBI
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU

Le
Pour la Commune,



Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 081-218100774-20250412-2025_08BIS-DE des taux.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-09 : Budget primitif Assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Jordi TAYAC, secrétaire de mairie, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l'assainissement pour l'exercice 2025.

Le Budget Primitif 2025 assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 50626,92 € en section de fonctionnement;

est en suréquilibre aux sommes de 38 999,98 € en dépense et 73 249,44 € en recette en section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter ceux-ci tels qu'ils sont présentés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a series of loops, representing Yves LE POEC.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-10 : Budget primitif Commune

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

Jordi TAYAC, le secrétaire de mairie, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025.

Le Budget Primitif 2025 Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 545 452,81 € en section de fonctionnement et à la somme de 538 852,13 € en section d'investissement, soit un budget de 1 084 304,94 €.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter ceux-ci tels qu'ils sont présentés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUES

Le Secrétaire : Yves LE POEC



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE C U R V A L L E

Séance du 12/04/2025

Date de la convocation : 08/04/2025
Date d'affichage : 08/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0

DELIBERATION N° 2025-11 : Mise en œuvre de la fongibilité des crédits

L'an deux mille vingt-cinq, le douze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Joël MARQUES**, Maire.

Etaient présents : Flavien ROUSSEL, Adrian MANOLACHE, Yves CABAL, Francis MAURY, Malika CHAILLET, Yves LE POEC, Joël MARQUES et Emile CHIFFRE.

Etaient absents excusés : Daniel GOL (procuration donnée à Joël MARQUES), Anne CARAYON et Anne-Laure MAURICE.

Yves LE POEC a été nommé secrétaire de séance.

La commune de Curvalle a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

C'est dans ce cadre que la commune de Curvalle est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a expressément autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, et sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire.

L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée d'un courrier budgétaire à Hélios.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le Maire : Joël MARQUÈS



Le Secrétaire : Yves LE POEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.